

Dimanche 8 Mai 2011 de 9h à 17h

Marché d'Art et Création Savenay

Sous les halles

~~~~~  
Organisé par le Comité de soutien à l'école Diwan de  
Savenay  
~~~~~

INSCRIPTIONS :

Association Comité de soutien à l'école Diwan
Kuzul skoazell Diwan Savenneg
2, Le Châtelier
44 260 Bouée

Tarif : 4 euros le mètre linéaire

Les fiches d'inscription sont à déposer avant le 30 avril 2011 accompagnées du règlement par chèque bancaire. Joindre une photocopie de la pièce d'identité.

Marché ouvert aux particuliers, collectivités et professionnels.

Pour tout renseignement contacter le 06 03 76 07 95

diwan.savenay@gmail.com

Restauration : Crêpes et Galettes

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le marché en cas de force majeure.

Ne pas jeter sur la voie publique

Marché d'Art et Création - Savenay



Le dimanche 8 Mai 2011 de 9h à 17h

Fiche d'inscription

Coordonnées de l'exposant :

Qualité : Particulier Professionnel Collectivité

Nom : Prénom :

Raison sociale :

Société représentée par M.....

Adresse domicile ou Siège :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

N° d'immatriculation au registre du commerce (pour les commerçants) :
.....

Pièce d'identité : (Joindre une photocopie)

Carte d'identité Permis de conduire Passeport

N°

Délivrée le..... par

Nombre de mètres : x 4€ =€

Les personnes physiques déclarent sur l'honneur de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce) et de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)

Les commerçants déclarent sur l'honneur d'être soumis au régime de l'article L310-2 du Code de commerce et de tenir un registre d'inventaire.

Le bulletin d'inscription accompagné du paiement par chèque bancaire à l'ordre de Kuzul skoazell Diwan Saveneg et de l'attestation d'assurance responsabilité civile est à retourner avant le **30 avril 2011** à

Association Comité de soutien à l'école Diwan

Kuzul skoazell Diwan Saveneg

2, Le Châtelier

44 260 Bouée

06 03 76 07 95 - diwan.savenay@gmail.com

Nous confirmerons votre inscription par l'envoi d'un mail. L'encaissement du chèque s'effectuera dans le courant de la semaine précédent la manifestation.

Fait à Le..... Signature.....

Règlement Général

Marché d'Art de Création

Le dimanche 8 mai 2011 à Savenay

Organisation par le comité de soutien à l'école Diwan

Article 1 : Les bénévoles du comité de soutien à l'école Diwan de Savenay organise un marché d'art et création le dimanche 8 mai 2011 de 9h à 17h (heures d'ouverture au public) sous les halles de Savenay.

Article 2 : Le marché est ouvert aux particuliers, professionnels et collectivités justifiant d'une pièce d'identité le jour de la manifestation.

Article 3 : Seuls sont autorisés à la vente les objets de créations en tout genre

Article 4 : Les organisateurs se réservent le droit d'écarter de la vente tout ouvrage dont le contenu serait contraire à l'esprit du marché.

Article 5 : Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable des vols, détériorations et accidents survenus pendant la manifestation.

Article 6 : Le tarif est de 4 euros le mètre linéaire. **Les exposants apporteront tables et chaises. L'installation se fera à partir de 8h30**

Article 7 : L'inscription des exposants se fera auprès de l'association du comité de soutien à l'école Diwan 2, Le Châtelier 44260 Bouée. Renvoyer le bulletin d'inscription rempli accompagné du règlement par chèque bancaire, photocopie de la pièce d'identité, attestation d'assurance responsabilité civile.

Article 8 : Le nombre d'exposants est limité par les organisateurs afin de garantir la bonne marche du marché.

L'organisateur place les exposants dans l'ordre d'arrivée, d'inscription ou suivant demande.

Article 9 : Un emplacement non occupé après 9h00 sera affecté à un autre demandeur sans indemnisation si l'exposant n'a pas signalé son absence au moins 48 h à l'avance.

Article 10 : La promotion du Marché d'Art et Création est assurée par affichage, voie de presse et sites Web spécialisés.

Article 11 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure ou d'intempérie.

Article 12 : Un registre sera tenu pendant la manifestation et pourra être remis à la disposition aux autorités compétentes dès le début de la manifestation.

Article 13 : Les particuliers ne sont pas autorisés à faire plus de deux ventes au déballage dans l'année.

Article 14 : Ne pas jeter sur la voie publique

Article 15 : L'inscription vaut acceptation du présent règlement.